

**Commune d'ESTAVAR 66800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20230918-DCM2023-24-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2023  
Date de réception préfecture : 20/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney, Abdelhaq Achemirou

Absents excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procurations : Alizée Desmet à Bruno CAGNY

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

**DCM2023-24: CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUE EXCEPTIONNEL**

M le Maire rappelle à l'Assemblée les contentieux en cours devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Il propose la constitution des provisions suivantes :

- Dossier n°2302071 - Contentieux SARL LES NIDS DE CERDAGNE: provision initiale pour un montant de 800,00€.
- Dossier n°2301954 - Contentieux SARL LES NIDS DE CERDAGNE: provision initiale pour un montant de 800,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- De constituer des provisions pour risques et charges exceptionnels telles qu'énoncées ci-dessus ;
- Que ces montants seront inscrits au budget en dépenses de fonctionnement à l'article 681.
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

